AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200040509-20220324-DE2022012-BF en date du 07/04/2022 ; REFERENCE ACTE : DE2022012



CCCPS / 2022 / DE012 7.1.2 Budgets et comptes des SPICS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -Séance du 24 mars 2022 à 18h

<u>Président</u>: Monsieur Denis BENOIT <u>Date de convocation</u>: 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 10 février 2022, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Samuel ARNAUD; Ruth AZAÏS; Dominique BALDERANIS; Jean-Louis BAUDOUIN; Denis BENOIT; Rodène BODIN-CASALIS; Marcel BONNARD; François BROCARD; Sarah DUVAUCHELLE; Cédric FERMOND; Agnès FOUILLEUX; Caryl FRAUD; René-Pierre HALTER; Philippe HUYGHE; Stéphanie KARCHER; Christophe LEMERCIER; Muriel LORENZETTI; Gilles MAGNON; Dominique MARCON; Hervé MARITON; Jean-Marc MATTRAS; Catherine MERIEAU; Franck MONGE; Morgane PEYRACHE; Patricia PUC; Jean-Philippe ROCHE et Boris TRANSINNE.			
Pouvoirs	Jacques BONNET à Denis BENOIT; Danielle BORDERES à Stéphanie KARCHER; Anne-Marie CHIROUZE à Ruth AZAIS; Audrey CORNEILLE à Jean Marc MATTRAS; Dominique DELAYE à Christophe LEMERCIER; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Dominique MARCON; Jean-Pierre POINT à Caryl FRAUD; Frédéric TRON à Jean Philippe ROCHE et Arnaud VANNIER à François BROCARD.			
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Thierry GUILLOUD ; Frédéric TEYSSOT			
Secrétaire de séance	Catherine MERIEAU			

Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe SPIC Production d'énergies renouvelables

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Madame le Comptable des Finances publiques a transmis à l'ordonnateur de la CCCPS l'ensemble des résultats de clôture du budget annexe SPIC Production d'énergies renouvelables de l'exercice 2021. Les chiffres communiqués correspondent parfaitement à ceux qui figurent dans le compte administratif 2021 du même budget présenté ci-après.

Ces résultats se déclinent comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Résultat 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
INVESTISSEMENT	+ 16 125.85 €	+ 6 859.75 €	+ 22 985.60 €
FONCTIONNEMENT	- 3 744.53 €	+ 7 233.56 €	+ 3 489.03 €

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe SPIC Production d'énergies renouvelables.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200040509-20220324-DE2022012-BF en date du 07/04/2022 ; REFERENCE ACTE : DE2022012



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -Séance du 24 mars 2022 à 18h

<u>Président</u>: Monsieur Denis BENOIT <u>Date de convocation</u>: 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

III. Visas

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-31.

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

5) d'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe SPIC Production d'énergies renouvelables.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité :

Votants POUR: 35 voix Votants CONTRE: 0 voix

S'abstenant : I voix, Franck MONGE

VI. Annexes

- La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Le 24/03/2022

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

15 Chemin des senteurs 26400 AOUSTE SUR SYE